

## Rapport financier trimestriel Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

### A. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être examiné à la lumière du Budget principal des dépenses (et, s'il y a lieu, du Budget supplémentaire des dépenses et des rapports provisoires précédents pour le présent exercice). Il a été établi par des gestionnaires, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

#### 1.1 Mandat et programme

Le Comité externe d'examen de la GRC (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant de certains griefs et appels relatifs à certaines mesures disciplinaires, ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont tous renvoyés au titre de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Après avoir terminé l'examen d'un dossier, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision finale. Dans chaque dossier, le CEE explique clairement ses conclusions et recommandations aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il décide de s'en écarter, il doit motiver sa décision par écrit. Le CEE mène aussi des activités de liaison et de diffusion des renseignements en rédigeant des résumés de ses conclusions et recommandations ainsi que des articles d'intérêt sur son rôle, sur les principes de droit pertinents et sur des questions connexes. Le CEE distribue ces documents à large échelle par l'intermédiaire de son site Web et de ses *Communiqués* trimestriels.

#### 1.2 Méthode de la présentation

Le CEE a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CEE accordées par le Parlement et celles utilisées par le CEE, en fonction du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (le cas échéant) pour l'exercice 2017-2018. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, moyennant certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## B. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les faits saillants ayant eu une incidence sur les sommes disponibles et les dépenses pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2017.

### 2.1 Analyse des autorisations

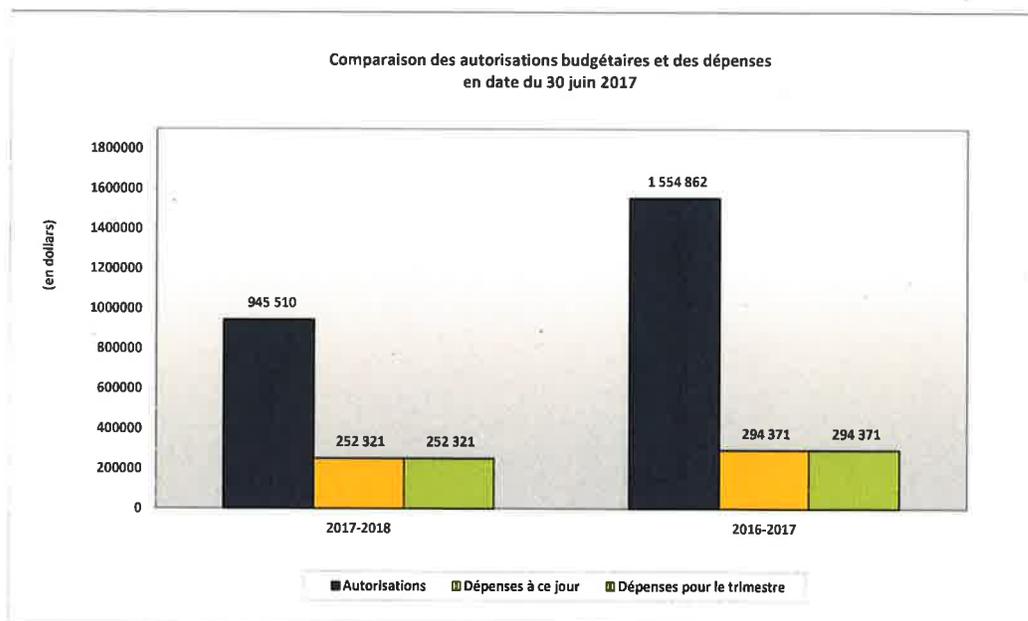
Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, les autorisations budgétaires nettes sont passées de 1 554 862 \$ (exercice 2016-2017) à 945 510 \$ à ce jour au cours du présent exercice (exercice 2017-2018), ce qui représente une diminution de 609 352 \$. Cette baisse s'explique principalement par l'absence d'un transfert de crédits de la GRC de 600 001 \$ à l'appui des activités, crédits que le CEE avait reçus dans le Budget principal des dépenses au cours des deux dernières années. Le CEE prévoit bénéficier d'un report de budget du crédit central de 32 152 \$.

### 2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, les dépenses engagées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin sont passées de 294 371 \$ (exercice 2016-2017) à 252 321 \$ (exercice 2017-2018), ce qui représente une diminution totale de 42 050 \$ ou de 14 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des coûts salariaux.

### 2.3 Dépenses budgétaires par article courant

Comme il est indiqué dans les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses engagées pendant le trimestre ayant pris fin le 30 juin sont passées de 294 371 \$ (exercice 2016-2017) à 252 321 \$ (exercice 2017-2018), ce qui représente une diminution totale de 42 050 \$ ou de 14 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des coûts salariaux.



## C. Risques et incertitudes

Le présent rapport financier trimestriel du CEE fait état des résultats de l'exercice en cours pour ce qui est du Budget principal des dépenses, dont la totalité des crédits a été octroyée le 23 juin 2017.

De 2006-2007 à 2011-2012, le budget de base du CEE a été augmenté par des mesures de financement temporaires et à court terme provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor pour permettre à l'organisation de s'acquitter des obligations inhérentes à son mandat et de rendre des comptes au sujet de ses activités. Pour combler le manque de financement qui s'est ensuivi au cours des années ultérieures, des fonds d'une autre organisation ont été transférés au CEE chaque année. On ne sait pas encore si des fonds supplémentaires seront disponibles pour l'exercice 2017-2018.

**original signé par**

---

*Elizabeth M. Walker*

Présidente  
Ottawa, Canada

Date : 20 juillet 2017

---

**original signé par**

---

*Jamie Deacon*

Directeur exécutif  
Directeur financier  
Ottawa, Canada

Date : 20 juillet 2017

---

**Comité externe d'examen de la GRC**

**Rapport financier trimestriel**

**État des autorisations**

pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

(en dollars)

	Exercice 2017-2018		Exercice 2017-2017		Exercice 2016-2017	
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 30 juin 2017	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 30 juin 2016
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	847 634	227 852	227 852	1 447 634	267 564	267 564
Régimes d'avantages sociaux	107 228	24 469	24 469	107 228	26 807	26 807
<b>AUTORISATIONS TOTALES</b>	<b>954 862</b>	<b>252 321</b>	<b>252 321</b>	<b>1 554 862</b>	<b>294 371</b>	<b>294 371</b>

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

Dépenses budgétaires par article courant  
pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017  
(en dollars)

	Exercice 2017-2018		Exercice 2017-2017		Exercice 2016-2017		Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2017	Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2016	Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
<b>Dépenses</b>							
Personnel	721 292	224 421	224 421	730 644	252 548	252 548	
Transports et communications	20 000	4 599	4 599	35 000	1 556	1 556	
Information	20 000	-	-	30 000	-	-	
Services professionnels et spéciaux	138 218	20 538	20 538	695 218	36 264	36 264	
Location	4 000	1 298	1 298	12 000	534	534	
Services de réparation et d'entretien	2 000	-	-	2 000	-	-	
Services publics, fournitures et approvisionnement	25 000	1 217	1 217	25 000	3 469	3 469	
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-	
Acquisition de matériel et d'outillage	-	248	248	25 000	-	-	
Paiements de transfert	15 000	-	-	-	-	-	
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-	
Autres subventions et paiements	-	-	-	-	-	-	
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>945 510</b>	<b>252 321</b>	<b>252 321</b>	<b>1 554 862</b>	<b>294 371</b>	<b>294 371</b>	